

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 04 juillet 2023 à 18h00

L'an deux-mil-vingt-trois, le mardi quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Famille et des Solidarités, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie GOULAY, Vice-Présidente.

1) Nomination du secrétaire de séance

Mme Mélanie COUTARD est désignée secrétaire de séance

2) Appel nominatif des membres

Présents :

Mme Véronique BABIN, Mme Colette CARON, Mme Christiane CHERRIER, Mme Sylvie GOULAY, Monsieur Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Françoise LORENZI, Mme Martine VANTREESE : Membres élus.

Mme Joëlle BEAUCLÉ, Mme Mélanie COUTARD, Mme Nicole LEMASLE, M. François TRANCHARD, Mme WARLOP Christine : Membres nommés.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Jocelyne JACQUOT, Mme Elisabeth THUAULT.

Absents excusés sans pouvoir :

M. Frédéric DUCHÉ

Absents :

Mme Manuela GIMENEZ, M. Thomas LERAT

ORDRE DU JOUR :

I / POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

2023/14 - Tarif repas de Noël 2023 à la Résidence autonomie « Les Petits Prés »

2023/15 – Présentation de la Charte d'engagement et d'appartenance du réseau des résidences autonomie de l'Eure – RRA27

II / QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du 2AH L'Assurance pour tous – Pour avis
- Présentation des trois propositions de colis gourmands 2023 – Pour vote
 - SGC
 - Ferme de la Sente aux Anes,
 - La Grange du Vexin

Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Numéro : **2023-14**
Pôle : CCAS
Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente
Objet : Tarif repas de Noël 2023 à la Résidence autonomie « Les Petits Prés »

Le rapporteur rappelle que La Résidence autonomie « Les Petits Prés » organisera le traditionnel repas de « Noël » le mercredi 6 décembre 2023.

Le repas de Noël fait partie de l'animation globale sur la résidence autonomie. Ce repas a pour objectif de réunir le plus grand nombre de résidents autour d'un déjeuner convivial dans une ambiance festive pour entériner l'année écoulée sous le thème de Noël. Ce repas de fête tient donc une place importante au sein de la vie sociale de l'établissement, cet événement exceptionnel contribue à lutter contre l'isolement des seniors.

Depuis la mise en place du repas de Noël ce dernier a toujours été payant. En 2004, le tarif était fixé à 18,30€, il a évolué jusqu'à 23€ pour ensuite baisser en 2017 à 18€ et de nouveau baisser en 2022 en proposant 2 tarifs, soit 9€ pour les résidents et 18€ pour les extérieurs.

Comme l'an dernier, il est proposé que le tarif du repas reste fixé pour les résidents à 9€ et pour les extérieurs à 18€. Le tarif de 18€ sera appliqué aux membres du Conseil Municipal ayant une indemnité de fonction, mais la gratuité sera maintenue pour les membres bénévoles du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal ainsi que pour le personnel de la Maison de la Famille et des Solidarités.

Le nombre de places étant limité, la priorité serait donnée aux résidents et leur famille, ainsi qu'aux personnes fréquentant habituellement le service de restauration. Dans l'hypothèse où toutefois des places resteraient libres, les inscriptions pourraient être ouvertes à d'autres Andelysiens.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : DE MAINTENIR le tarif à 9€ pour les résidents et 18,00 € pour les personnes extérieures.

Article 2 : D'APPLIQUER le tarif de 18€ aux membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration ayant une indemnité de fonction, mais de maintenir la gratuité pour les

membres bénévoles du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal ainsi que pour le personnel de la Maison de la Famille et des Solidarités.

Article 3 : DIT que priorité sera donnée aux résidents et leur famille, ainsi qu'aux personnes fréquentant habituellement le service de restauration et que les inscriptions seront ouvertes à d'autres Andelysiens dans l'hypothèse où des places resteraient libres.

Article 4 : Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur le trésorier municipal

Vote à l'unanimité des voix

Numéro : **2023-15**

Pole : CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie GOULAY Vice-présidente

Objet : Présentation de la Charte d'engagement et d'appartenance du réseau des résidences autonomie de l'Eure – RRA27

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'administration, Chers Collègues,

Suite à différents constats liés à la crise sanitaire de 2020 et à la perspective du vieillissement de la société, le réseau des résidences autonomie est né de la volonté partagée par une majorité de responsables de résidences autonomie de l'Eure d'affirmer leur rôle dans le parcours domiciliaire des personnes âgées fragiles, de les rendre visible auprès des Institutions et du grand public, d'être des interlocuteurs reconnus, de mutualiser des actions et des moyens dès lors que cela est possible et d'échanger sur les aspects organisationnels, fonctionnels, financiers et humains rencontrés dans la gestion quotidienne de celles-ci.

L'Union Départementale des CCAS 76 présidée par M. LEJEUNE Alain depuis trois ans accompagne l'émergence du réseau des résidences autonomie de l'Eure. Après trois rencontres en 2022, le réseau des résidences autonomie de l'Eure (RRA27) souhaite s'organiser autour d'une charte d'engagement.

Le réseau des résidences autonomie de l'Eure s'engage, en fonction de ses potentialités, à :

- a) Opérer une veille réglementaire et en favoriser la diffusion via un canal de communication adapté ;
- b) Participer aux débats sur les grands enjeux liés à l'activité des résidences autonomie et aux populations cibles ;
- c) Valoriser les actions innovantes des membres du RRA27 ;
- d) Faire remonter aux Institutions idoines les problématiques communes ;
- e) Proposer des formations et des actions au nom du RRA27

En contrepartie, la structure signataire s'engage, en fonction de ses potentialités, à :

- 1) Présenter à leurs instances délibératives les dispositions et les engagements développés sans cette charte et faire signer celle-ci par leur responsable ayant autorité pour le faire (Président, Maire, Président de la structure privée...)
- 2) Accueillir, lorsque cela est nécessaire, toute action retenue par le réseau (réunion trimestrielle du réseau) ;
- 3) Participer, autant que faire se peut, aux rencontres et réunions organisées par le RRA27 et nommer un correspondant pour la structure ;
- 4) Être présente à l'assemblée plénière annuelle ;
- 5) Promouvoir le RRA27 ;
- 6) Nourrir le RRA27 en échange d'expériences

Les engagements sont exposés dans la charte jointe en annexe. On y retrouve l'organisation fonctionnelle de ce réseau.

Lors de la 1^{ère} assemblée générale de ce réseau en date du 22 juin 2023, le CCAS des Andelys par l'intermédiaire de sa responsable et en accord avec l'élue déléguée aux seniors, s'est proposé à participer au comité de pilotage.

Il convient de structurer davantage le réseau. C'est pourquoi, il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver un accord de principe relatif à la signature de la charte d'engagement et d'appartenance au réseau des résidences autonomie de l'Eure.

Etant entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient, pour permettre le développement de la résidence autonomie, de participer à la création de ce réseau et à sa structuration ;

Considérant qu'un accord de principe du CCAS relatif à la signature de la charte d'engagement et d'appartenance du réseau des résidences autonomie de l'Eure – RRA27 est nécessaire ;

DECIDE

Article 1 – De prendre acte et d'approuver les conditions et modalités en matière fixées dans la charte d'engagement et d'appartenance au RRA27 jointe en annexe.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président ou par délégation Madame La Vice- Présidente à signer ladite charte.

Article 3 : Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure

Vote à l'unanimité des voix

FIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A 19 HEURES 45.